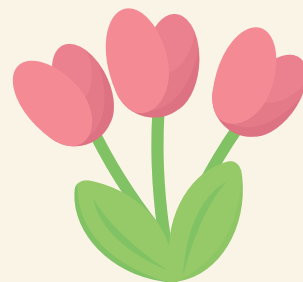


# JOURNAL RI-RTF (ADULTE)

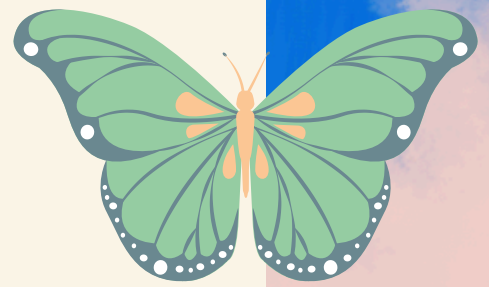
Mai 2026



Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

# TABLE DES MATIÈRES



<b>2</b>	<b>INTIMITÉ, SEXUALITÉ ET DIVERSITÉ</b> Respecter l'intimité, les besoins d'intimité et de sexualité
<b>4</b>	<b>RECHERCHE DE RTF</b> Appel à vous afin que vous partagiez la nouvelle!
<b>5</b>	<b>INSTRUMENT DE CLASSIFICATION</b> Hygiène personnelle
<b>6</b>	<b>DÉPLOIEMENT DE CAPSULES VIDÉO</b> Cadre de référence RI-RTF
<b>7</b>	<b>MESURES DE CONTRÔLE EN RI-RTF</b> Un guide pour protéger, encadrer et humaniser les interventions
<b>9</b>	<b>RAPPEL FORMATION</b> Respect des exigences de formation en RI-RTF
<b>10</b>	<b>DÉPLACEMENT SÉCURITAIRE</b> Déplacement sécuritaire des usagers en RI
<b>11</b>	<b>DIVERS</b> Remboursement dépenses - Remplacement vacances - Exercices d'évacuation



# INTIMITÉ, SEXUALITÉ ET DIVERSITÉ



Respecter l'intimité, les besoins d'intimité et de sexualité.  
Et si on en parlait simplement?



Article de Marie-Pier Blouin

Quand on pense à l'hébergement de longue durée, on pense souvent aux soins, à la sécurité, à l'organisation du quotidien. Mais derrière tout ça, rappelons-nous une chose essentielle : les personnes hébergées continuent de vivre. Elles ont une histoire, des habitudes, des relations... et aussi, des besoins d'intimité, d'affection et de reconnaissance.

Les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont claires, un milieu d'hébergement, c'est un milieu de vie, pas seulement un lieu de service.

## Un milieu de vie, ça veut dire quoi concrètement?

L'axe 4 de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée, nous invite à regarder au-delà des tâches et à nous poser une question simple : **Est-ce que la personne se sent respectée, en sécurité et reconnue chez-elle?**

Ça passe par des choses concrètes comme :

- Pouvoir fermer une porte;
- Choisir avec qui on passe du temps;
- Être respecté dans ses relations et dans son identité;
- Sentir que sa vie privée compte, au même titre que sa santé.

## Intimité et sexualité : des sujets tabous... mais bien réels

Parler d'intimité et de sexualité en hébergement, peut rendre mal à l'aise. Et pourtant, ces besoins ne disparaissent pas avec l'âge, la maladie ou la perte d'autonomie. Le guide sur l'intimité et la sexualité nous rappelle que :

- Vouloir de la proximité, de la tendresse ou une relation affective est normal;

- L'intimité, ce n'est pas seulement la sexualité, c'est aussi le respect de l'espace personnel du corps et des émotions;
- Notre rôle n'est pas de juger, mais de soutenir et encadrer, en tenant compte du consentement et de la sécurité.

## Diversité sexuelle et de genre : voir toute la personne

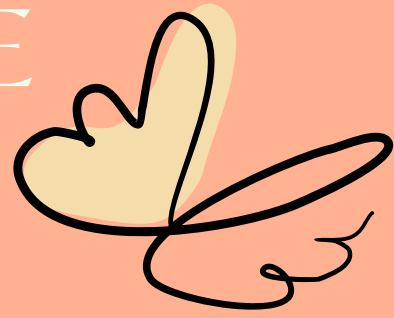
Certaines personnes hébergées font partie de la diversité sexuelle et de genre. Pour elles, l'hébergement peut entraîner des inquiétudes bien réelles : « *Est-ce que je vais être compris? Est-ce que je vais devoir me cacher?* »

Le guide sur la diversité sexuelle et de genre du MSSS nous invite à :

- Respecter l'identité, le prénom et les pronoms choisis par la personne;
- Éviter les présomptions;
- Intervenir lorsque des propos ou comportements irrespectueux surviennent.

Un milieu inclusif, c'est un milieu où **chacun peut être soi-même sans crainte.**

# INTIMITÉ, SEXUALITÉ ET DIVERSITÉ



Respecter l'intimité, les besoins d'intimité et de sexualité.  
Et si on en parlait simplement?



Article de Marie-Pier Blouin

## Les services communs en RI-RTF

Deux services communs soutiennent concrètement ces orientations :

- Établir un cadre de vie : un environnement sécurisant, cohérent et humain qui favorise la dignité, l'intimité et le respect;
- Respecter la confidentialité : protéger l'information personnelle, mais aussi la vie privée, les relations et l'identité des personnes.

## Bonnes pratiques à retenir - Dans le quotidien, quelques gestes font toute la différence!

### Favoriser l'intimité

- Frapper avant d'entrer dans une chambre;
- Respecter les moments privés (appels, visites, soins);
- Permettre des espaces à l'abri des regards lorsque possible.

### Adopter une attitude ouverte et respectueuse

- Accueillir les propos sans jugement;
- Utiliser un langage respectueux et inclusif;
- Être attentif à ses propres malaises et demander du soutien au besoin.

### Respecter la diversité sexuelle et de genre

- Utiliser le prénom et les pronoms choisis;
- Ne pas faire de suppositions sur les relations ou l'identité;
- Intervenir rapidement en cas de propos ou geste irrespectueux.

## Protéger la confidentialité

- Limiter les discussions personnelles aux contextes appropriés;
- S'assurer que l'information sensible circule seulement auprès des personnes concernées;
- Respecter la discrétion dans les espaces communs.

## Travailler en collaboration

- Partager les préoccupations avec les équipes cliniques;
- Chercher des solutions ensemble, lorsqu'une situation soulève des questions éthiques ou cliniques;
- Se rappeler que le respect des droits est une responsabilité partagée.

## En résumé

Respecter l'intimité, la sexualité et la diversité, ce n'est pas en faire trop, c'est reconnaître que **les personnes hébergées sont chez-elles**, avec leurs droits, leurs besoins et leur identité.

Par des gestes simples, une écoute attentive et une collaboration étroite entre ressources intermédiaires et équipes cliniques, nous contribuons à des milieux d'hébergement **humains, inclusifs et respectueux**.

[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca), section **Publications**



[Cliquez ici pour accéder au 1er document](#)



[Cliquez ici pour accéder au 2e document](#)

# RECHERCHE DE RTF

Appel à vous afin que vous partagiez la nouvelle!



Article d'Amélie Tanguay



## Le CISSS de la Côte-Nord est actuellement à la recherche d'une ressource de type familial (RTF) adulte

Peu importe la clientèle, que ce soit la santé mentale, la déficience physique ou intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme ou la perte d'autonomie liée au vieillissement, chaque projet est le bienvenu!

### Pourquoi devenir une ressource de type familial (RTF)?

- Pour offrir tous les services de gîte, de couvert, de soutien et d'assistance nécessaires aux adultes présentant des besoins spécifiques, afin qu'ils puissent vivre dans la communauté et avoir un véritable chez-eux;
- Pour contribuer à l'épanouissement de ces personnes;
- Pour travailler en partenariat avec des professionnels dans le respect des politiques et des valeurs du CISSS de la Côte-Nord.

### Processus de sélection

Un processus de sélection, permet d'évaluer la candidature des postulants selon les caractéristiques recherchées et les compétences nécessaires pour offrir les services de soutien et d'assistance.

L'évaluation des postulants est réalisée sous forme d'entrevue selon les cinq dimensions suivantes :

- Caractéristiques personnelles;
- Habiletés relationnelles;

- Aptitudes à rendre les services de soutien et d'assistance communs et particuliers;
- Compétences en gestion;
- Environnement physique.

Une fois l'étape d'évaluation complétée, l'établissement prend la décision de conclure, ou non, une entente avec le postulant.

### Demande d'information

Une personne vous exprime son désir d'en apprendre davantage sur ce projet et vous partage son envie de s'impliquer auprès d'une clientèle en particulier?

Vous pouvez lui transmettre nos coordonnées et nous pourrions en discuter avec elle et répondre à ses questionnements.

Par courriel :

[ri-rtf.cote-nord.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ri-rtf.cote-nord.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca)

Par téléphone :

418 962-9761, poste : 453190



# INSTRUMENT DE CLASSIFICATION

## Descripteur 3 - Hygiène personnelle



Article de Marie-Hélène Bergeron



L'**objectif** de ce descripteur, est de préciser le service nécessaire afin que l'utilisateur se lave le corps et les cheveux. Les **services de soutien ou d'assistance communs pour ce descripteur** sont de s'assurer que :

- L'hygiène de l'utilisateur est adéquate;
- Son besoin d'intimité est respecté;
- Les équipements et les aides techniques utilisés soient propres et en bon état;
- L'utilisateur a accès aux produits d'hygiène nécessaires.

Voici quelques exemples de services à préciser selon l'intensité.

### SERVICE D'INTENSITÉ RÉGULIÈRE

**Aider** l'utilisateur en préparant le matériel nécessaire pour faire son hygiène ou bien **vérifier** la température de l'eau.

**Encadrer** l'utilisateur en lui donnant des règles comme par exemple, respect de l'horaire, du temps requis ou de la quantité de savon à utiliser.

**Rappeler** à l'utilisateur d'aller se laver chaque deux jours par exemple, le stimuler et l'encourager.

**Surveiller** que l'utilisateur a utilisé adéquatement son produit nettoyant ou qu'il utilise les aides techniques.

**Vérifier** qu'il s'est lavé adéquatement comme par exemple, s'il s'est bien rincé les cheveux.

### SERVICE D'INTENSITÉ ÉLEVÉ

**Accompagner** l'utilisateur qui a besoin qu'on reste près de lui, parce qu'il présente un risque ou bien parce qu'il a besoin d'interventions et de consignes tout au long de l'activité. Laver l'utilisateur en grande partie ou en totalité, car il ne peut pas le faire lui-même en raison de ses incapacités.

**Apprendre**, lorsque l'utilisateur a un potentiel d'apprentissage et qu'il peut encore acquérir des connaissances, et ce, même si les résultats peuvent être minimes. (exemple : enseigner à l'utilisateur à se laver correctement, lui apprendre les séquences ou à bien gérer les produits d'hygiène).

**Amorcer le geste** : cela permet à l'utilisateur de poursuivre la séquence, comme si cela réactive un automatisme en lui. On favorise qu'il puisse continuer de le faire afin de maintenir ses acquis.

**Laver selon une technique particulière.** Suivre des directives, un protocole d'un professionnel par exemple, une technique complexe qui doit être apprise, une manipulation particulière qui nécessite de la précision (exemple : os fragile, douleur, forte spasticité).

### Autres questions à poser :

Est-ce que l'utilisateur préfère prendre un bain, une douche? De quel équipement a-t-il besoin? Est-ce qu'il collabore ou bien il peut s'opposer? Quelle approche particulière est recommandée lors du soin d'hygiène?





# DÉPLOIEMENT DE CAPSULES VIDÉO



Article de Marie-Pier Blouin

## Cadre de référence RI-RTF

Dans une volonté de soutenir et de renforcer la compréhension du **cadre de référence RI-RTF**, l'équipe de la **Qualité des milieux de vie RI-RTF**, en collaboration avec le **Service des communications** du CISSS de la Côte-Nord, a récemment réalisé une série de **capsules vidéo courtes et dynamiques**.

Ces capsules, abordent différents sujets clés, liés au cadre de référence RI-RTF et visent à offrir une information claire, accessible et concrète aux personnes concernées. Elles constituent un outil précieux pour favoriser une compréhension commune des pratiques et des attentes, tout en soutenant l'amélioration continue de la qualité des milieux de vie.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour les consulter et les partager au besoin au sein de vos équipes.

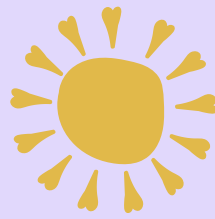
**Félicitations à toutes les personnes impliquées pour ce beau travail et cette initiative porteuse!**

**Vous pouvez consulter les capsules en cliquant sur le lien suivant :**

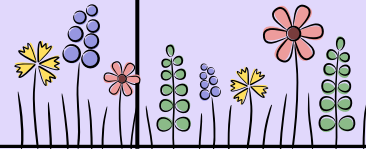
<https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/documentation/ressources-intermediaires-et-ressources-de-type-familial-ri-rtf/capsules-adulte/>



# MESURES DE CONTRÔLE EN RI-RTF



Article de Julie Cyr



*Un guide pour protéger, encadrer et humaniser les interventions.*

Assurer la sécurité des usagers tout en respectant leurs droits fondamentaux : tel est l'objectif central du Guide d'application exceptionnelle des mesures de contrôle en ressources intermédiaires (RI) et en ressources de type familial (RTF). Il définit clairement les balises, les rôles et les responsabilités de chacun afin de soutenir des interventions sécuritaires, éthiques et respectueuses du milieu de vie des personnes adultes hébergées. Lien du Guide :

## Mesures de contrôle - RI-RTF (adulte)

### Qu'est-ce qu'une mesure de contrôle?

#### Une mesure d'exception, jamais une routine

D'entrée de jeu, les mesures de contrôle, la contention, l'isolement ou le recours à une substance chimique, constituent des **mesures d'exceptions**. Elles ne peuvent être utilisées que lorsqu'un usager adopte un comportement présentant **un danger imminent pour lui-même ou pour autrui**, et seulement **après l'échec des mesures de remplacement**.

Dans les milieux de vie que sont les RI et les RTF, l'utilisation de telles mesures doit demeurer **minimale, temporaire et la moins contraignante possible**. Elles ne doivent surtout jamais servir à pallier un manque de personnel, à faciliter l'organisation du travail ou à adopter une approche punitive.

#### Des balises claires selon le type de ressource

Des distinctions importantes sont à faire entre les RI et les RTF. **En ressource de type familial**, il n'est

**jamais permis de planifier** le recours à une mesure de contrôle. Celle-ci ne peut être utilisée qu'en **situation d'urgence non planifiée**, lorsque toutes les autres stratégies ont échoués et que le danger est immédiat.

En **ressource intermédiaire**, le recours à une mesure de contrôle planifiée est **fortement déconseillée** et demeure exceptionnel. S'il est envisagé, il doit faire l'objet d'un **processus décisionnel rigoureux**, être autorisé par les instances cliniques et faire l'objet d'une entente formelle entre le CISSS et le responsable de la ressource.

#### Des rôles et responsabilités partagés

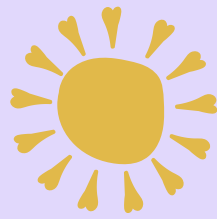
Une collaboration étroite entre le CISSS, les professionnels, les intervenants et les responsables de ressources est essentielle.

Les professionnels autorisés, ont la responsabilité de décider du recours à une mesure de contrôle, selon leur champ de pratique, et d'en définir les modalités d'application, de surveillance et de retrait.

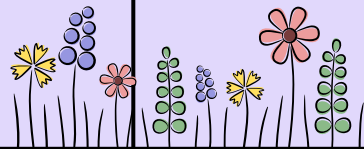
Le responsable de la RI ou de la RTF joue quant à lui un rôle clé sur le terrain. Il doit :

- S'assurer que les personnes appelées à appliquer une mesure de contrôle sont formées et habilitées;
- Veiller au respect strict des modalités établies;
- Assurer une surveillance constante et documentée de l'usager;
- Consigner rigoureusement les informations au dossier et aviser sans délai le CISSS lors d'une application en contexte d'urgence.

# MESURES DE CONTRÔLE EN RI-RTF



Article de Julie Cyr



## *La surveillance et la tenue de dossier : Des obligations incontournables*

La **surveillance** doit être **directe, humaine et documentée**, en tenant compte de l'état physique et psychologique de l'utilisateur, de l'intégrité du matériel et de l'évolution de la situation.

La **tenue de dossier**, tant en contexte planifié qu'en contexte d'urgence, les grilles de surveillance, les formulaires d'autorisation ou analyses post situationnelles, doivent être bien complétés et les notes évolutives rédigées avec rigueur. Cela fait partie intégrante des responsabilités de la ressource.

### **Vigilance, respect et bienveillance**

Tous les acteurs doivent demeurer **attentifs aux signes de négligence ou de maltraitance**. Toute situation préoccupante doit être signalée conformément aux règles en vigueur. La protection de la dignité, de l'intégrité et des droits des usagers demeure au cœur de chaque intervention.

En encadrant strictement l'utilisation des mesures de contrôle et en clarifiant les rôles de chacun, ce Guide vise avant tout, à soutenir des milieux de vie sécuritaires, humains et respectueux, où l'exception ne devient jamais la norme.

Des présentations ont eu lieu à tout le personnel et les RI-RTF sont invitées, **le 27 mai prochain**, à assister à la présentation de Madame Monia Fortier, ergothérapeute sur le sujet. Vérifiez vos courriels et si vous n'avez pas reçu l'invitation, vous pouvez joindre Madame Mélanie Bergeron-Alarie à l'adresse courriel suivante :

[melanie.bergeron-alarie.09ciiss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:melanie.bergeron-alarie.09ciiss@ssss.gouv.qc.ca)

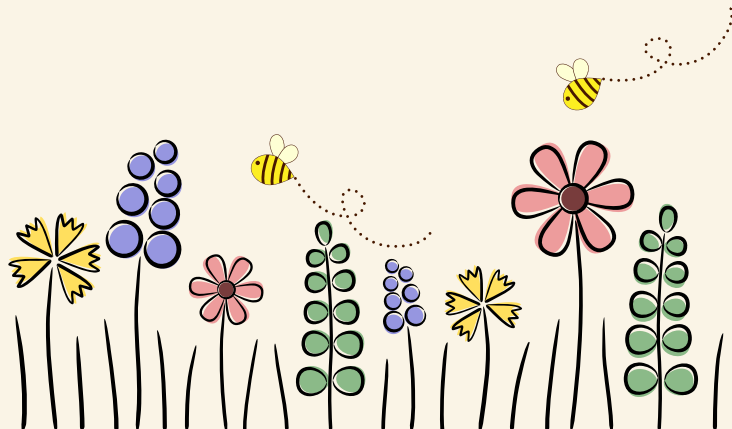
### **Pour y assister en personne**



**Salle de Baie-Comeau**  
835, boulevard Jolliet  
(centre administratif)



**Salle de Sept-Îles**  
531, avenue Gamache  
(salle OW-59)



# RAPPEL – RESPECT DES EXIGENCES DE FORMATION EN RI-RTF



Article de Marie-Pier Blouin



Conformément au **cadre de référence RI-RTF**, à l'**entente nationale pour les RI** et à l'**entente collective pour les RTF**, il est important de rappeler l'obligation de respecter les exigences relatives à la **formation du personnel**, notamment la **formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR)**, telles que prescrites par le MSSS.

À cet égard, la ressource doit assurer la **présence en tout temps, dans le milieu de vie, d'au moins une personne détenant une formation RCR et en secourisme général valide**, reconnue par un organisme accrédité. Il incombe donc aux ressources, de **planifier adéquatement les renouvellements de formation du personnel** dans les délais requis, afin de maintenir une conformité continue et d'éviter toute situation de non-respect des exigences ministérielles.

Par ailleurs, les **RI-RTF ont la responsabilité de s'assurer que l'ensemble du personnel engagé et oeuvrant auprès de la clientèle hébergée, possède les aptitudes, les connaissances et les habiletés nécessaires** pour offrir des services de soins et d'assistance sécuritaires, de qualité et adaptés aux besoins des usagers.

À cette fin, la **participation à des activités de formation continue ou de perfectionnement** s'avère essentielle.

Nous rappelons également, que le **ministre met à la disposition de l'ARIHQ, un budget de formation destiné aux RI**. Quant aux RTF, ce fonds est géré conjointement par le **CISSS et l'association représentative FSSS-CSN**. Si, à titre de RTF, vous avez des suggestions de formations pertinentes en lien avec vos fonctions, nous vous invitons à nous en faire part afin d'explorer les possibilités offertes.

Le respect de ces obligations, contribue directement à la **sécurité de la clientèle**, à la **qualité des services offerts** et au **maintien des conditions de reconnaissance des RI-RTF**.



# DÉPLACEMENT SÉCURITAIRE DES USAGERS EN RI-RTF



Article de Julie Cyr

Dans les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF), les déplacements des usagers font partie intégrante du quotidien : lever, transferts, marche accompagnée, utilisation d'aides à la mobilité ou sorties à l'extérieur. Ces situations comportent des risques tant pour l'utilisateur que pour les personnes qui l'assistent, notamment en matière de chutes et de troubles musculosquelettiques.

La mesure de déplacement sécuritaire, vise à assurer que chaque déplacement soit réalisé en tenant compte des capacités de l'utilisateur, de son niveau d'autonomie et de son état de santé, tout en protégeant la sécurité et l'intégrité physique du personnel et des responsables de la ressource. Elle repose sur une analyse préalable de la situation, l'utilisation appropriée des aides techniques, une communication claire avec l'utilisateur et le respect des bonnes pratiques reconnues.

En RI-RTF, l'application de cette mesure s'inscrit dans une approche de prévention, de qualité des services et de respect de la dignité de l'utilisateur, tout en contribuant au maintien de son autonomie lorsque possible. Elle nécessite que les personnes appelées à assister les usagers, aient reçu une formation adaptée et à jour.

Il existe plusieurs sources d'informations et de formations en ligne accessibles par vous ou votre personnel.

Il suffit de faire quelques recherches sur Internet afin d'y avoir accès.

Le site de l'ASSTSAS fournit diverses informations et formations entre autres : **Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes (PDSP) - Volet théorique.**



**[Cliquez ici pour accéder au site](#)**

Le site du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec donne accès à une page, regroupant des **capsules vidéo, aide-mémoire et outils pratiques sur la mobilisation et l'assistance aux déplacements.**



**[Cliquez ici pour accéder au site](#)**

## À retenir

La formation PDSP, constitue la base recommandée pour toute personne appelée à assister un utilisateur dans ses déplacements. Elle permet d'assurer la sécurité de tous!

Le volet théorique en ligne peut être complété à distance, le volet pratique demeure requis pour la certification complète, mais le volet en ligne peut fournir une bonne base. Il est aussi possible de voir avec votre association représentative pour connaître les possibilités de formations.

En RI-RTF, le déplacement sécuritaire doit toujours être adapté à l'utilisateur, documenté au besoin et soutenu par les équipes cliniques.



# DIVERS



Équipe RI-RTF

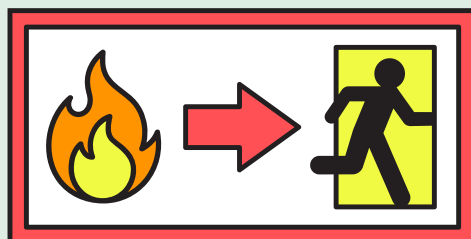


## **Vous prévoyez partir en vacances?**

À l'approche de la période des vacances, nous vous rappelons qu'il est important de transmettre le nom et au besoin les coordonnées des personnes à joindre pendant votre absence, ou celles des personnes de références pour votre organisation. Ceci permettra à tous d'être plus efficient dans nos communications et nos suivis respectifs. Bon été!



**Toute l'équipe RI-RTF  
tient à vous souhaiter un  
bel été 2026!**



## Période d'exercices d'évacuation

Avec le printemps qui laissera bientôt place à l'été, il est important de planifier vos exercices d'évacuation avec votre personnel et vos résidents.

Nous vous invitons à communiquer avec les services incendies de votre localité, afin de convenir d'une date avec eux avant l'hiver.



## **En vigueur depuis le 1er avril 2026**



## **Remboursement dépendances**

### Dépenses de transport :

Indemnité : 0,650\$ / km

Indemnité minimale : 16,25\$ / jour

### Repas :

Déjeuner : 15,40\$

Dîner : 21,20\$

Souper : 32,05\$

### Taux horaire fixe (1er mai) :

25,82\$ / heure

### **RAPPEL :**

Vos réclamations doivent être réalisées via le formulaire numérique et acheminées avant le 5 de chaque mois à l'adresse courriel :

[ri-rtf.cote-nord.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ri-rtf.cote-nord.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca)

Le paiement des rétributions spéciales s'effectue le 15 du mois.